



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



COMITÉ d'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ
et des
CONDITIONS de TRAVAIL
Départemental

Procès-verbal de la séance du 4 février 2019

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 4 février 2019 de 14 h 10 à 17 h 10, sous la présidence de madame la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne.

Etaient présents :

Représentants de l'administration

Madame Annie FORVEILLE
Madame Natacha L'YVONNET
Monsieur Jean-Pierre HULIN
Monsieur Richard GREEN
Madame Claudine LAJUS

Secrétaire générale, Présidente
Cheffe de division DIPATE
Conseiller technique EPS
Proviseur Vie Scolaire
Directrice académique adjointe à la DASEN

Représentants des personnels

Monsieur Julien SAVI
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Julien GUERIN
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Fabien BUREAU
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Damien GUILLEN
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Emmanuelle OTTAVI
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Thierry GRIGNON
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Emmanuel MARTEAU
Fédération Syndicale Unitaire
Madame JEAUNEAU Stéphanie
Fédération de l'EN UNSA
Monsieur Romain MAHLER
Fédération Force Ouvrière

Professeur – Collège Henri IV à Meaux
Secrétaire CHSCTD
Professeur – Lycée Jacques Amyot à
Melun
Chef de division DAGF – DSDEN 77

Professeur – Lycée Gérard de Nerval à
Noisiel
Professeure - Lycée Joliot Curie à
Dammarie-les-Lys
PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à
Combs-la-Ville
PE - BD rattaché à l'école élémentaire
Le Château à Nangis
PE – École élémentaire Olivier Métra à
Bois-le-Roi
PE – Ecole maternelle Les Régals à
Savigny-le-Temple



2

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 10 et propose de commencer par la lecture des déclarations liminaires.

Julien Savi lit la déclaration préalable de la Fédération Syndicale Unitaire.
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 1**].

Romain Mahler lit la déclaration préalable de la Fédération Force Ouvrière.
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 2**].

Madame la Présidente excuse l'absence de Madame DEBUCHY, directrice académique des services de l'Éducation nationale, suite à des contraintes d'agenda.

Sur la question de la médecine de prévention, elle précise qu'un recrutement est en cours à hauteur d'un ETP pour pourvoir au remplacement du docteur Basset. Dans l'attente, le docteur TSAKIRIS est le seul médecin à la DSDEN.

Pour le déménagement des circonscriptions, il est à noter que le projet concernant la circonscription de Nemours est bien avancé : elle devrait rejoindre, à partir de septembre 2019, des locaux qui appartiennent à la DDFIP à Nemours dans le même quartier.

Pour ce qui est de la fusion des académies, elle n'est plus à l'ordre du jour.

Sur la suite donnée aux avis du CHSCTD, elle indique que les réponses ont été publiées sur le site de la DSDEN au mois de septembre 2018.

Concernant les élèves hautement perturbateurs, elle évoque le souhait de Madame la DASEN de développer la formation des enseignants.

Enfin, elle informe les membres du CHSCTD qu'un poste supplémentaire d'ERSEH a été créé sur le secteur d'Ozoir-la-Ferrière ainsi qu'à la MDPH.

Thierry Grignon dit qu'une information sur les stages MIN auprès des collègues serait souhaitable.

Sur la question diverse relative aux élèves hautement perturbateurs qui n'ont pas de dossier MDPH, **Madame la Présidente** explique que l'administration n'a pas de statistiques.

Julien Savi souhaiterait connaître le nombre de dossiers en attente à la MDPH.

Madame la Présidente répond que l'administration a travaillé avec la MDPH en mettant à disposition des ERSEH pour pouvoir résorber le retard.

Elle propose de passer à l'ordre du jour :

1 – Approbation du règlement intérieur

Madame la Présidente demande si le règlement intérieur appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

2 – Validation de PV CHSCTD

➤ Séance du 30 avril 2018

Madame la Présidente demande si le procès-verbal du 30 avril 2018 appelle des observations particulières et propose de le soumettre au vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



3

➤ **Séance du 18 juin 2018**

Madame la Présidente propose de reporter l'approbation du procès-verbal à la prochaine séance.

➤ **Séance du 1^{er} octobre 2018**

Madame la Présidente demande si le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 appelle des observations particulières et propose de le soumettre au vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ **Séance du 1^{er} janvier 2019**

Madame la Présidente demande si le procès-verbal du 1^{er} janvier 2019 appelle des observations particulières et propose de le soumettre au vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 – Rapports de visite

➤ **Ecole des Pêcheurs de Vaires-sur-Marne**

Madame la Présidente remarque qu'il manque deux paragraphes sur la page 19 du document.

Julien Savi répond qu'il transmettra à l'administration les paragraphes manquants.

Richard Green propose d'ajouter les préconisations suivantes relatives à l'accès à l'établissement et plus particulièrement à la hauteur du garde-corps : « *mener une action d'information auprès des parents afin qu'ils ne se mettent pas et ne mettent pas leurs enfants en danger.* »

Madame la Présidente propose de reporter l'approbation de ce rapport de visite à la prochaine séance.

➤ **Lycée Pierre de Coubertin de Meaux**

Romain Malher souhaite que le rapport qu'il a adressé à l'administration soit ajouté au rapport de visite rédigé par l'instance.

Madame la Présidente rappelle que des groupes de travail sont organisés en vue d'une rédaction collective des comptes rendus de visites. Une organisation syndicale ne peut pas soumettre son propre rapport. Elle propose de soumettre au vote la demande de Force Ouvrière :

Contre : 6
Abstention : 0
Pour : 1

Sous réserve des corrections apportées en séance, le rapport de visite est soumis au vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 7

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

4 – Saisines du CHSCT

➤ N° 6 - Maternelle Beauregard de Melun.

Suite aux menaces de mort à l'encontre de la directrice, une plainte a été déposée pour menace de crime ou délit contre les personnes ou les biens à l'encontre d'un chargé de mission de service public. Une enquête est en cours.

➤ N° 8 – Collège Arnaud Beltrame de Vulaines-sur-Seine.

Ce collège a été inauguré à la rentrée de septembre 2018. Les collègues ont envoyé au secrétaire du CHSCT un certain nombre de problèmes : de glissades dans la cour à cause du gel et pas de sel sur place, problème important d'infiltrations d'eau (une salle de SVT est fermée). Les collègues n'ont pas eu accès au registre DGI et ont un sentiment d'abandon.

Madame la Présidente propose de programmer la visite de ce collège en début d'année scolaire 2019/2020.

➤ N° 7 – Ecole élémentaire Théophile Lavaud de Nemours.

Romain Malher dit qu'il n'y a aucune prise en charge de l'enfant perturbateur.

Madame la Présidente répond que l'enfant ne pose plus de souci et que la situation est suivie par l'IEN. Tout a été mis en place. Manifestement, il s'agit d'une difficulté ponctuelle. Cet enfant n'avait jamais posé de problème auparavant et n'en pose plus aujourd'hui.

➤ N° 3 – Ecole élémentaire l'Orme aux loups de Saint Germain sur Morin.

Les deux personnes ont été reçues à la DSDEN et une mutation dans l'intérêt du service va être proposée à la CAPD du 21 février 2019 pour une personne.

➤ N° 11 – Lycée Blaise Pascal de Brie-Comte-Robert.

Panne du système SSI. Le SSI a été réparé la semaine qui a suivi les vacances de la Toussaint et il fonctionne.

➤ N° 28 – Collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine.

Monsieur Thénard-Duvivier qui est en charge du secteur a demandé des précisions sur cette situation à l'IEN et à la cheffe d'établissement. Nous attendons le retour des investigations.

➤ N° 22 : Élémentaire Jean Bonis de Melun.

Une visite pourrait être proposée pour l'année 2019/2020.





5

➤ N° 25 – Élémentaire Lavaud de Nemours.

Problème de température. La problématique vient du fait que le chauffage est coupé le week-end et que le redémarrage pose souci. La mairie a décidé pour l'instant de ne pas éteindre le week-end.

➤ N° 27 – Maternelle Les Marronniers de Moissy Cramayel.

Élève perturbateur avec un suivi régulier de l'ERDC. Aucun fait établissement n'est remonté.

5 – Questions diverses

➤ **Point sur les suicides et le protocole**

La situation à Faremoutiers est suivie par monsieur Green. Une cellule d'écoute est mise en place Rien ne révèle dans l'enquête de police que le suicide avait une quelconque relation avec le travail. Le suicide a eu lieu au domicile de la personne. Il n'y a pas lieu de mener une enquête du CHSCT.

➤ **Frais de déplacement**

Ce dossier a été transféré au rectorat de Créteil. Pour obtenir le remboursement des frais de déplacement, cela relève du parcours du combattant.

Madame la Présidente dit qu'elle va se renseigner sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

La Présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Valérie DEBUCHY

Julien SAVI



CHSCT 04 février 2019

Déclaration FSU

Madame la Présidente du CHSCT,

Mesdames, messieurs,

Nous entrons dans une année particulière dont la FSU espère qu'elle marquera une évolution significative concernant la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels. La nomination d'une nouvelle présidente du CHSCT doit être l'occasion de renouveler et de renforcer le dialogue social. La FSU le souhaite et continuera à avoir une vision positive et engagée.

La dernière orientation ministérielle préconise le renforcement de la médecine de prévention. Le CHSCT apprécie grandement le recrutement d'une psychologue du travail mais s'interroge sur la possibilité d'atteindre les objectifs sans le recrutement de médecins du travail.

Les conditions de travail des personnels du second degré se sont fortement détériorées à la rentrée 2018 et promettent d'être encore pire pour les prochaines rentrées : effectifs alourdis, imposition d'heures supplémentaires, des services «vie scolaire» insuffisants (suppression de nombreux postes d'AED, ...).

Comment s'étonner de l'installation d'un climat scolaire dégradé dans nos établissements ?

Les changements liés à la réforme impactent lourdement les enseignants des lycées, en particulier par la mise en concurrence des disciplines. De plus, cette réforme accroît notablement la charge de travail des enseignants que ce soit par le conseils aux élèves de seconde sans lisibilité sur la réforme, l'absence de formation spécifique, l'incertitude sur l'implantation durable des postes, la mise en place simultanée de la réforme et des programmes sur les cycles seconde et première.

De plus, les élèves et les collègues seront en continuelle phase d'évaluation. Ils subiront la négation de leur liberté pédagogique par l'instauration obligatoire d'incessantes épreuves communes et de tests de positionnement.

Cette réforme des lycées généraux et professionnels porte en son sein, pour tous les personnels des lycées, les six dimensions de facteurs de risques psychosociaux : intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports sociaux dégradés, conflits de valeurs et insécurité de la situation de travail. Elle organise la disparition de certains champs disciplinaires et l'obligation pour les personnels de s'inscrire dans de nouvelles «disciplines», comme lors de la mise en place des STI2D.

Nous attirons également votre attention sur l'utilisation excessive de Pronote ou de solutions commerciales mal maîtrisées faite dans certains établissements. Les espaces communication et discussions détournent les personnels de leur messagerie professionnelle académique tout en ne garantissent pas toujours la protection des données.

Dans le premier degré, les évaluations et la restriction de la liberté pédagogique des personnels mettent une pression énorme et engendreront les mêmes risques psychosociaux que ceux décrits plus hauts, notamment sur les CP-CE1 dédoublés, comme en ont témoigné les personnels lors des entretiens de la dernière visite.

Les inclusions mal maîtrisées, les enfants hautement perturbateurs et la mauvaise prise en charge d'élèves en situation de handicap continuent à malmener les écoles.

Les projets de déménagement des circonscriptions insécurisent les personnels administratifs qui doivent répondre toujours plus vite aux injonctions imposées.

De même, nous nous interrogeons sur le projet d'une académie régionale qui augure mal de la volonté de respecter les personnels et leurs conditions de travail.

Nous sommes très loin de l'école de la confiance, de la bienveillance et des valeurs républicaines. L'éthique et la sécurité des personnels est profondément mise à mal par un gouvernement qui engage une réforme idéologique de l'Éducation Nationale à marche forcée. Cela ne peut être que préjudiciable à la santé des agents, tous corps confondus.

Nous tenons à rappeler que le CHSCT doit être consulté obligatoirement sur :

- **les projets d'aménagements** modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- **les projets de transformation importante des postes de travail** : modification de l'outillage, de produit, de l'organisation du travail ;
- **les projets d'introduction de nouvelles technologies** susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité ;
- **les mesures générales facilitant la mise ou le maintien au travail** des accidentés du travail, des invalides civils et des travailleurs handicapés ;

- **la teneur des documents se rattachant à sa mission** et notamment des règlements et consignes.

A ce jour, le CHSCT n'a jamais été consulté en amont d'une modification des conditions de travail. De même, il n'a jamais reçu de réponse aux avis émis lors des instances précédentes.

Conscients des énormes progrès accomplis ces dernières années en matière de santé et de sécurité au travail, mais aussi de tout ce qu'il reste à accomplir, nous espérons, Madame la Présidente, pouvoir encore progresser dans l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels.

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT, madame la présidente, madame la directrice académique des services de l'éducation nationale,

Alors que le climat social est déplorable, les inégalités grandissantes, le gouvernement et le ministre de l'éducation nationale s'entêtent à imposer, sans en démordre, des réformes et contre-réformes qui usent et démoralisent les fonctionnaires :

Le maintien du gel du point d'indice qui se traduit par une perte croissante du pouvoir d'achat, la disparition du code des pensions civiles et militaires avec la mise en place de la retraite universelle à points, la destruction et la privatisation des services publiques...

Le non-protocole PPCR qui livre chaque jour son lot de pernicieuses subtilités et rajoute davantage d'arbitraire dans l'évaluation des enseignants ; ils se questionnent légitimement sur la considération de leur employeur,

La mise en place des cités éducatives et l'inscription au projet de loi de « l'instruction obligatoire dès 3 ans » portent un coup supplémentaire à l'école de la république, laïque, gratuite et obligatoire, et se concrétisent par un merveilleux cadeau pour l'enseignement privé.

Rendre enfin rentable tous les services publics voilà la réelle ligne budgétaire de ce gouvernement ! Les enseignants rendus corvéables qui donnent déjà beaucoup à leur travail seraient placés sous la coupe d'un super directeur d'école dans les EPEP, faisant tomber par la même un des pans essentiels de notre statut, celui du recrutement.

La suppression de 120 000 postes dans la fonction publique et la mise en place du recrutement de contractuels en sont la preuve.

Mais ne nous méprenons pas, cette instance aussi est visée. Et la cannibalisation du CHSCT 77 par les travaux CHSCT A depuis ce début d'année est un premier pas dans le processus de fusion des instances de représentation des personnels, diluant mécaniquement les prérogatives de chacune.

Pourquoi un employeur veut-il se passer d'instances de représentation et de défense des personnels ?

« Démuni », « impuissant », « qu'est-ce qu'on peut faire ? » « Qu'est-ce que ça va changer car de toute façon ce sont les parents qui décident ? » « Je dois faire obstacle avec mon corps pour protéger les autres élèves de la classe. » « Oui cet élève m'a mis une claque mais c'est souvent qu'il me tape, il y a du mieux, il s'est calmé par rapport à l'année dernière ! » « J'ai le droit à une crise violente par jour en moyenne et je suis fatigué »...Voici un florilège de témoignages d'enseignants confrontés à la réalité de l'inclusion scolaire sans les moyens de ses ambitions. Et bien souvent les IEN de leur répondre, démunis eux aussi, « c'est la loi alors il faut l'accueillir ! ». Etait-ce donc ça le projet vertueux de la loi Monchamp ? Celui de faire des enseignants des boucliers humains ? De les substituer à des aidants ? Quels sont les moyens attribués pour accueillir tous les élèves ? Aucun ! Enfin trop peu disons plutôt. La fermeture programmée de l'ITEP de Champcenoy à la rentrée 2019 qui va condamner le secteur sud Seine et Marne de moyens d'accueil des élèves à profils éducatifs particuliers, en est un des nombreux exemples. In fine ce seront encore les enseignants qui feront les frais de cette politique d'austérité.

Quel employeur laisse ses agents dans la difficulté, sans moyens et sans formation, face à la prise en charge de ces enfants qui ont besoin d'une scolarité adaptée à leur état ?

Nous vous demandons de renforcer les moyens dans les circonscriptions et à la DSDEN pour résoudre les problèmes que les collègues sont très souvent seuls à assumer. Il en va de leur intégrité physique et morale.

Mais les directions d'école ne sont pas en reste. La charge croissante des tâches demandées et des responsabilités semble ne plus avoir de limites ! Et les moyens en décharge de classes afin de pouvoir les assumer ne sont, elles, pas revues à la hausse ! Nombreux sont les directeurs qui noyés dans la masse des demandes et injonctions de leur IEN peinent à nous demander le cadre réglementaire de leurs fonctions. Pour la FNEC-FP-FO, le décret 89-122 du 24/2/89 relatif aux directeurs d'école est la seule référence en la matière dont nous réclamons le strict respect.

Quel employeur demande toujours plus sans pour autant octroyer plus de moyens ?

Ainsi, nous demandons l'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges de service, que des EVS soient recrutés en urgence pour leur venir en aide et une réelle amélioration financière : 100

points d'indice pour tous.

A la marge des manifestations lycéennes pacifistes du mois de décembre, des casseurs sont venus mettre en péril la sécurité physique d'enseignants et d'élèves. Il est donc un bilan qu'il vous faut nécessairement dresser, celui de la fonctionnalité des PPMS des établissements visés. Si ce sont les lycées qui ont été essentiellement pris pour cible par les casseurs, les enseignants des écoles primaires avoisinantes ont été aussi appelés à se référer au PPMS élaboré très souvent par leurs soins. Les professeurs des écoles ne sont pas des experts en sécurité mais bien en enseignement. Les circulaires n°2015-205 et 2015-206 du 25 novembre 2015 font obligation, pour chaque école, de disposer d'un PPMS. Mais il n'est pas exigé du directeur qu'il l'élabore, encore moins qu'il le valide. Ainsi, l'urgence de la situation a permis de mettre en lumière que dans certaines écoles ces plans étaient loin d'être opérationnels. Nous vous demandons de bien vouloir remplir vos prérogatives en matière de protection et de sécurité des agents et élèves placés sous votre responsabilité et de vous rapprocher des propriétaires des locaux afin de modifier les PPMS défectueux dans les meilleurs délais.

Quel employeur reporte sur ses agents sa propre responsabilité en matière de sécurité ?

De plus, de nombreux enseignants ont souhaité exercer leur droit de retrait pendant ces manifestations. Toutefois des pressions ont été exercées sur eux pour les dissuader de faire valoir le droit de se retirer d'une situation qu'ils estiment dangereuse pour eux conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 modifié.

Quel employeur refuse à ses agents de se mettre en sécurité quand une situation d'urgence l'exige ?

Comme annoncé en préambule, l'application PPCR génère autant d'incompréhension et d'injustice, qu'une certaine appréhension. De protocole d'accompagnement simple à protocole d'accompagnement renforcé, les leviers sont multiples pour les IEN pour tenter de faire rentrer dans le rang des enseignants qui exercent librement leur pédagogie. Le piège est bien là en réalité, les compétences subjectives et délayées de ce non-protocole permettent aux équipes de circonscriptions d'accompagner certains enseignants qui auraient été « signalés » alors même que leur valeur pédagogique n'est bien souvent plus à démontrer. Certains protocoles sont peu précis sur les objectifs poursuivis, ne possèdent pas d'échéancier de visites ce qui nous semble inacceptable. Ainsi la crainte d'être accompagné sans demande de l'intéressé conduit les enseignants à un mutisme et à un isolement, parfois fatal. Le mal-être est bien là et la souffrance toujours silencieuse. Comment enseigner sereinement dans ces conditions ?

Quel employeur prétend faire confiance à ses agents mais rogne un peu plus de leur liberté pédagogique ?

Enfin, le rejet massif des municipalités et des conseils d'écoles de la réforme des rythmes scolaires est sans appel sur la Seine et Marne : 10 communes sur les 510 que comptent notre département souhaitent rester à une semaine organisée sur 4 jours et demi. Mais 500 communes ont compris, sous l'impulsion, entre autres de FO, que l'éducation se devait d'être nationale et en aucun cas territoriale garant d'une unité de la Nation ! Les enseignants ne sont pas dupes et saisissent tous les enjeux et bénéfices à revenir à 4 jours. Voilà la vérité, « On revit ! » nous disent-ils massivement. Alors pourquoi s'obstiner à laisser en vigueur les décrets Hamon et Peillon comme une norme alors que la réalité du terrain impose la sienne ? Pourquoi ne pas l'écouter ? C'est bien un refus de la politique du gouvernement qui s'est exprimée dans les votes des CE et nous demandons à madame l'inspectrice de prendre la mesure de cette expression : un retour à 4 j/semaine, 24h d'enseignement par semaine sur 36 semaines pour toutes les écoles du département. La majorité des CE s'étant exprimée.

Quel employeur autorise que ses agents ne dépendent pas d'un même régime ?

Alors, au vu de tous ces éléments, nous vous demandons, madame la DASEN, de bien vouloir prendre en compte les remontées des agents placés sous votre responsabilité et de tout mettre en œuvre pour leur garantir des meilleures conditions de travail et une considération institutionnelle indispensables à la restauration leur identité professionnelle.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous et une bonne séance.